

TRAVAIL – EMPLOI – FORMATION

ASSEDIC *Convention*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 17 octobre 2012 portant nomination au comité de suivi de la convention pluriannuelle mentionnée à l'article L. 5312-3 du code du travail

NOR : *ETSD1281265A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5312-3 et R. 5311-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité de suivi de la convention pluriannuelle mentionnée à l'article L. 5312-3 du code du travail :

1. En qualité de représentants de l'État :

Mme Emmanuelle WARGON, présidente du comité de suivi.

M. Jérôme BIARD.

M. Antoine MAGNIER.

2. En qualité de représentants de l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage mentionné à l'article L. 5427-1 :

a) Sur proposition de son conseil d'administration :

M. Jean-François PILLIARD.

Mme Patricia FERRAND.

b) M. Vincent DESTIVAL.

3. En qualité de représentants de Pôle emploi :

M. François NOGUE.

M. Jean BASSERES.

Article 2

En cas d'empêchement, chaque membre du comité de suivi peut se faire représenter lors des séances du comité.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 17 octobre 2012.

Pour le ministre et par délégation :
*La déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle,*
E. WARGON